

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00576
Numéro SIREN : 842 446 163
Nom ou dénomination : CAIRN INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 2265

60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 2265

CAIRN INVESTISSEMENTS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

DU

Siège social : 13 Rue Saint Nicolas

60000 BEAUVAIS

RCS Beauvais

842 446 163 RCS BEAUVAIS

N°

N° de gestion

2488576

**PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
11 SEPTEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt,
Le Onze Septembre,

Monsieur Bruno WETTSTEIN, associé unique et gérant de la société CAIRN INVESTISSEMENTS a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Nomination d'un commissaire à la transformation en vue de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique envisage la transformation de la société CAIRN INVESTISSEMENTS en Société par Actions Simplifiée (SAS).

En conséquence, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, désigne :

Madame Marjorie HUSSON
30 Avenue d'Allemagne
Vallée des Vignes
80090 AMIENS

Commissaire aux Comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la Transformation ayant pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir un rapport sur la situation de la société prévu à l'article L 223-43 du Code de Commerce.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'associé unique,
Bruno WETTSTEIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Wettstein', written over a horizontal line.

60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DEPOT N° **2265**

DU 7 5 SEP. 2020

RCS Beauvais

N°

N° de gestion

SARL CAIRN INVESTISSEMENTS

Société A Responsabilité Limitée

13 rue Saint Nicolas

60 000 - BEAUVAIS

842 446 163 - RCS BEAUVAIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

MARJORIE HUSSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante : la situation nette est correcte, compte tenu de l'activité, le volume d'activité est globalement stable ainsi que les résultats. L'analyse des différents postes n'a révélé aucune anomalie significative.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

– les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019 et la situation au 30 Juin 2020 nous ont été communiqués.

– l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sera faite le 30 Septembre 2020 et n'a pas prévu de distribution de dividendes.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes et sous réserve qu'il n'y ait pas de distribution de dividendes avant la transformation, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

 **commissaire
aux comptes**

AMIENS, le 22 Septembre 2020

**Le commissaire à la transformation
Marjorie HUSSON**

**Commissaire aux comptes inscrit
Près de la Cour d'Appel d'Amiens**